



AS AVRILLÉ HANDBALL

Siège social : Stade Delaune – Rond point Charles de Gaulle 49240 Avrillé

Règlement Intérieur

> JOUEURS/JOUEUSES

Assiduité et communication : un engagement essentiel

La présence régulière aux entraînements et aux matchs est indispensable au bon fonctionnement de l'équipe. Chaque joueur, joueuse est donc invité à faire preuve d'assiduité. Afin de permettre aux encadrant.es de préparer efficacement les séances et d'organiser les rencontres, il est impératif que chaque joueur.se indique à l'avance s'il sera présent ou absent.

En cas de présence insuffisante de joueur.ses à un match, entraînant un forfait (annulation de la rencontre), les pénalités financières fixées par les instances (comité département ou ligue régionale) pourront être assumées par l'ensemble de l'équipe concernée.

Rôles

Chaque handballeur.se est amené.e à endosser le rôle de joueur mais aussi celui d'arbitre. Ces deux fonctions sont complémentaires et essentielles à la vie du club.

- ✓ **En tant que joueur**, il s'engage à participer activement aux entraînements et aux matchs, dans le respect des consignes, de ses coéquipiers, de l'équipe adverse, des arbitres et l'esprit du jeu.
- ✓ **En tant qu'arbitre**, il contribue au bon déroulement des rencontres, développe son sens du jeu et apprend à mieux comprendre les règles.

Engagement des licenciés aux fonctions de match

Chaque joueur.se licencié.e, qu'il soit mineur ou majeur, peut être convoqué.e pour assurer une fonction essentielle au bon déroulement d'une rencontre : table de marque, secrétaire ou chef de salle.

Ces rôles sont indispensables à l'organisation des matchs, et leur bon déroulement repose sur la participation active et responsable de chacun. En cas d'indisponibilité, les licencié.es doivent impérativement se faire remplacer (chercher auprès de son équipe, du groupe dirigeants...).

> TENUE et MATÉRIEL

Tenue et matériel individuel

Pour chaque entraînement, chaque joueur.se doit venir avec :

- ✓ Une tenue de sport adaptée

- ✓ Une paire de chaussures réservée à l'usage en salle (ne pas venir avec depuis l'extérieur)
- ✓ Un ballon personnel
- ✓ Une gourde individuelle (marquée à son nom pour les enfants)

Tenue de match

- ✓ Maillot, short (chassable et maillot d'échauffement pour certaines équipes) sont fournis.
- ✓ En cas de détérioration ou perte, le chèque de caution de 50 € remis à l'inscription sera encaissé en fin de saison.

Matériel du club

- ✓ Chaque joueur.se est responsable du matériel du club qu'il utilise.
- ✓ Tout matériel utilisé doit être rangé correctement à la fin de chaque séance.

> LOCAUX

Vestiaires et douches : respect des lieux et des règles

Les vestiaires et douches, qu'ils soient à Avrillé ou chez les clubs adverses, doivent être laissés dans un état aussi propre qu'à l'arrivée.

Le temps passé sous la douche doit rester raisonnable et il est important de ne pas inonder le sol.

Accès restreint aux vestiaires des mineurs

Par mesure de respect de l'intimité et de protection des jeunes, aucun adulte (parent, coach, entraîneur) n'est autorisé à entrer dans les vestiaires pendant le temps des douches et de l'habillage des joueur.ses mineur.es.

> PARENTS

Engagement des parents : un rôle essentiel dans la vie du club

La participation des parents est indispensable au bon fonctionnement de l'équipe et du club. Chaque parent s'engage à :

Participer au covoiturage

- ✓ Respecter le planning de covoiturage mis en place pour les déplacements.
- ✓ En cas d'indisponibilité, organiser son remplacement afin d'assurer la continuité du transport des joueur.ses.

Contribuer à la vie de l'équipe et du club

- ✓ Préparer le goûter de fin de match à tour de rôle.
- ✓ Tenir le bar pendant le match de leur enfant.
- ✓ Participer aux permanences bar lors des matchs des équipes seniors, selon les désignations.

Respecter les choix de l'entraîneur

- ✓ Soutenir les décisions prises par l'encadrement sportif, dans une logique de confiance et de respect mutuel.

Responsabilité financière

Les parents sont financièrement responsables des actes de leur enfant, que ce soit à Avrillé ou lors des déplacements.

Tout matériel dégradé (ballons, chasubles, équipements, locaux, etc.) devra être remboursé par la personne responsable de la dégradation.

Cette règle vise à garantir le respect du matériel mis à disposition et à préserver les ressources du club.

> DIRIGEANTS

Un rôle clé pour le bon encadrement des licenciés

La présence, bienveillante et active, d'adultes engagés dans la vie du club est indispensable à la vie du club.

Ces rôles sont essentiels pour garantir le bon encadrement des jeunes et le respect des règles sportives et administratives.

Un rôle clé pour le bon déroulement des matchs

Pour assurer l'organisation et le bon déroulement des rencontres, chaque équipe de jeunes doit pouvoir compter sur au minimum 3 parents dirigeants, chargés d'assurer les fonctions suivantes :

- ✓ Chef de salle
- ✓ Table de marque : tuteur, secrétaire ou chronométreur
- ✓ Tuteur d'arbitre
- ✓ Coach ou assistant de l'entraîneur/coach pour les matchs en fonction des besoins

Désigné au moins deux semaines avant la rencontre, le dirigeant s'engage à honorer sa convocation. En cas d'empêchement, il s'engage à faire les démarches pour trouver son remplaçant.

Un dirigeant doit obligatoirement être titulaire d'une licence (licence joueur ou licence dirigeant).

Le club prend en charge les frais de la licence dirigeant.

> Pour toutes et tous

Contribuer à la bonne image du club (cf : lutte contre incivilités et violences)

- ✓ encourager activement les équipes du club
- ✓ accueillir avec bienveillance et politesse les équipes adverses
- ✓ respecter les décisions des arbitres et des entraîneur.es
- ✓ se comporter avec dignité avant, pendant et après les matchs

- ✓ faire respecter les règles de bon comportement à ses enfants et à ses voisins de tribune.

En adhérant, à l'association AS Avrillé Handball vous acceptez ce présent règlement intérieur et vous vous engagez à participer aux différentes réunions et à l'AG annuelle.

Règlement intérieur AS Avrillé Handball // 20 juin 2025.

Toute sanction disciplinaire du comité départemental ou de la ligue est supportée par le licencié du club sportivement et financièrement.

Tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions financières ou sportives progressives.